

## CONSEIL D'INSTITUT

### Séance du 27 novembre 2025

#### *Délibération n° 497-2025*

<b>OBJET DU PROJET</b>	<b>Critères d'examen des recrutements Parcoursup 2026</b>
<b>RESPONSABLES DU PROJET</b>	<b>Politique : Xavier TRIPOTEAU</b> <b>Administratif : Laurence LE BRETON</b>
<b>EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET</b>	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,</i></li> <li>- <i>Vu les articles D612-1-5, D612-1-6 et D612-1-13 du Code de l'Éducation,</i></li> <li>- <i>Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,</i></li> </ul> <p>L'article D612-1-5 dispose que « les caractéristiques des formations proposées sur la plateforme Parcoursup sont portées à la connaissance des candidats. Elles comprennent notamment (...) les critères généraux encadrant l'examen des candidatures par les commissions d'examen des vœux (...) les éléments, pièces et documents « qui sont demandés pour l'analyse » des candidatures ». L'article D612-1-13 précise que « les établissements dispensant des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur proposées sur la plateforme Parcoursup examinent les dossiers de candidature des candidats selon le calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2.</p> <p>Pour procéder à l'examen des dossiers de candidature pour l'accès aux formations relevant du VI de l'article L. 612-3, les établissements mettent en œuvre les modalités d'examen des candidatures prévues par les dispositions législatives et réglementaires les concernant.».</p> <p>Le délai de transmission par l'établissement du résultat de l'examen des vœux est précisé par le calendrier prévu à l'article D. 612-1-2. »de l'établissement.</p> <p><b>Pour la rentrée 2026, l'IUT de Vannes propose les critères généraux d'examen des vœux présentés en annexe de ce document.</b></p> <p style="margin-left: 40px;">➤ Il est demandé au conseil d'Institut d'émettre un avis sur les critères généraux d'examen des vœux qui seront publiés sur la plateforme Parcoursup.</p>



**CONSEIL D'INSTITUT**  
**Séance du 27 novembre 2025**

<b>AVIS RENDUS</b>	Suffrages exprimés : <b>24</b> dont : <b>0</b> Voix « Pour » <b>0</b> Voix « Contre » <b>0</b> Abstention(s)
<b><u>Visa du Président</u></b>	<b>Julien JACQUET</b> 
<b>Document en annexe :</b>	Document de séance

